



Diffusé le : Voir code barres ci-dessus

Entité émettrice: **Département Sûreté Nucléaire et Environnement**

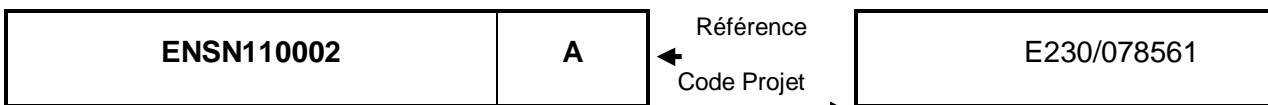
Rédacteur : **Blanchard M.T. – Masson B.**

Nbre de pages : 24

Domaine d'application : **REP 1300 et 1450 MWe**

Nbre d'annexes : 1

Titre : **Amélioration de la sûreté du confinement en situation accidentelle.**



Type de document : **Note d'étude**

Mots clés : Enceintes à double paroi – Sûreté – Confinement – Maitrise du vieillissement

Résumé : Un nouveau jeu cohérent de critères de vérification de la sûreté pour l'ensemble des ouvrages et des systèmes associés à la fonction confinement en situation accidentelle est présenté. Développés dans le cadre du réexamen VD3 1300, ces critères sont applicables à l'ensemble des réacteurs équipés d'enceintes à double paroi (1300, N4) et ils s'inscrivent dans la perspective de l'extension de la durée de fonctionnement des tranches.

La démarche mise en œuvre, les critères et les modifications matérielles et d'exploitation qui en découlent, se traduisent par une amélioration effective de la sûreté. Cette amélioration est mesurée au travers de l'évaluation des conséquences radiologiques de l'accident dimensionnant de l'enceinte, l'APRP. Elle concerne également les accidents graves.

Ces critères rendent nécessaire une adaptation des prescriptions des tranches, a minima celle relative au taux de fuite maximal de l'enceinte interne en APRP, qu'EDF propose de porter à 3% par jour de la masse de gaz contenue dans l'enceinte en APRP

Rédacteur		Vérificateur		Approbateur			
				Chef d'entité		Chef de rang supérieur	
Nom-Date	Visa	Nom-Date	Visa	Nom-Date	Visa	Nom-Date	Visa
Blanchard M.T Masson B.	28/02/11	J.P. Perrin	28/02/11	B. Payan	28/02/11	F. Hedin 28/02/11	

EVOLUTIONS DES TROIS DERNIERS INDICES

Cocher s'il y a changement de méthodologie
Cocher ici s'il y a évolution des données amont

Indice	Date d'approbation	Motif du changement d'indice	Modifications apportées		

Archivage long : OUI	Archivé au FDU : OUI	Copyright EDF 2011
Livrable principal : OUI		
<input type="checkbox"/> Confidentiel	L'initiateur établit une liste nominative des destinataires. Chacun d'eux reçoit un exemplaire numéroté et ne peut étendre la diffusion sans l'accord de l'initiateur.	
<input type="checkbox"/> Restreint	L'initiateur établit une liste explicite des destinataires. Chacun d'eux peut étendre la diffusion sous sa responsabilité (sur la base d'une liste explicite et avec information de l'initiateur).	
<input checked="" type="checkbox"/> Interne	Ne peut être transmis à l'extérieur d'EDF/DPI (et entités autorisées) que par une personne habilitée.	

Ce document contient des informations sensibles relevant du secret et juridiquement protégées. Il est réservé à l'usage exclusif des personnes désignées comme destinataires du document et/ou autorisées à y accéder. Il est illégal de photocopier, distribuer, divulguer, ou d'utiliser de toute autre manière les informations contenues dans ce document sans accord du service émetteur de la DIN.